RÉUSSIR
Terres d'Ariège

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES

N°858 | Vendredi 21 juillet 2023

32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ - mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr

SERVICE JURIDIQUE

Appui exclusivement dans le domaine du droit rural :
- baux et autre contrat
- contrôle des structures
- chemin et servitude
- transmission du patrimoine
- société

200 € HT
RÉDUCTION DE 50% pour les adhérents JA ou FDSEA 2023

Forfait d'accès donnant droit à des échanges illimités par mail

Prestations supplémentaires (RDV, rédaction contrat....) accessibles selon grille tarifaire ou devis spécifique

OUVERT À TOUS LES AGRICULTEURS DU DÉPARTEMENT

06.75.60.68.30 gie.agriavenir@gmail.com

Les titres de la semaine



Actualités réglementaires et dispositifs à venir pour l'agriculture ariégeoise p. 7

Calamité agricole sécheresse, PAC, contrôles des GAEC, aides pour l'agriculture bio et prédation : les syndicats majoritaires vous relaient les informations transmises par l'administration.

France
Phytos : des députés veulent « réparer » la séparation vente/conseil p.3

Ariège
Castration des maïs : la belle saison pour les jeunes p.4

Syndicat
Point de situation sur le marché de la viande bovine p.6

Chambre d'agriculture
L'ambroisie : un défi majeur pour votre exploitation agricole p.9

Petites annonces
Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège* p.11

Ariège
La facturation électronique, c'est pour bientôt ! p.12

ALTA
Expertise & Conseil depuis 1993

EXPERTISE COMPTABLE AGRICOLE

- COMPTABILITE
- CONSEIL
- GESTION
- SOCIAL

Contactez nous au 05.61.67.08.77
www.alta-experts-comptables.fr
Trois bureaux en Ariège : Pamiers, Mirepoix, Mazères

SYNDICATS P. 12



AIDES INSTALLATION ET INVESTISSEMENT
QUE FAIT LE CONSEIL RÉGIONAL ?

CHAMBRE D'AGRICULTURE P. 8



DÉMONSTRATEUR TERRITORIAL DYNAMO :
PREMIERS PAS POUR UN PROJET
AGROALIMENTAIRE TERRITORIAL

PYRÉNÉES FM SPORT

PYRÉNÉES FM

AVEC JACQUES BREDA

LUNDI ET VENDREDI
18H - 18H30

WWW.PYRENEESFM.COM

L'élevage face aux enjeux du renouvellement des générations et de l'attractivité des métiers

RENOUVELLEMENT La Coopération Agricole rassemble ses membres pour les journées des filières Bovine et Ovine.

Les journées de rencontres dédiés aux filières bovine et ovine ont été l'occasion pour les membres des coopératives adhérentes, qu'ils soient administrateurs, techniciens, responsables ou directeurs, de se retrouver, d'échanger avec leurs homologues et de conduire des travaux prospectifs sur les sujets techniques et d'actualité.

D'abord en dressant un état des lieux : La France compte 35 000 élevages ovins et d'ici 10 ans c'est plus de 10 000 éleveurs ovins qui partiront à la retraite. Pour l'ensemble des ruminants, ce sont 50 % des éleveurs en activité en 2018 qui partiront en retraite en 2027.

Devant ce constat alarmant pour l'avenir de l'élevage français, Bruno Colin, président de la section bovine, et François Monge, président de la section ovine, ont souhaité débattre avec les adhérents autour d'une table ronde, en posant la question suivante : « Comment assurer l'avenir des éleveurs coopérateurs de demain ? Partageons nos réussites ».

En tribune, plusieurs témoignages se sont succédés, mettant en lumière différentes actions de soutien au renouvellement des générations d'éleveurs au premier rang desquels, le volet financier.

C'est en effet le premier défi pour la reprise au regard du capital immobilisé, les banques faisant parfois preuve d'une certaine frilosité. L'initiative de la région Pays-de-La-Loire qui a créé un fond de dotation « Élevons pour l'Avenir » qui permet d'aider les éleveurs dans la reprise d'exploitation avec un appui financier et l'accompagnement d'un parrain sur les premières années d'activité, a été accueilli comme une solution à dupliquer dans tous les territoires.

De plus, l'innovation a été au cœur des discussions pour relever le défi crucial de l'attractivité. Dans le domaine de l'élevage ovin, le programme Inn'Ovin s'est révélé être un véritable levier, offrant un soutien technique essentiel et promouvant les métiers de cette filière. Il permet la mise en place d'outils d'installation facilitants et véhicule une image positive de l'élevage.

Du côté de La Coopération Agricole, le président Dominique Chargé a pris la parole pour présenter l'ensemble des initiatives portées par le réseau coopératif. Expliquant l'intérêt du modèle pour favoriser l'installation des jeunes en coopérative et structurer la filière, Dominique Chargé a rappelé les 5 priorités de La Coopération Agricole pour conserver les emplois en élevage et avancer vers la reconquête de notre souveraineté alimentaire :

• Les dispositifs d'aide à la l'installation : bon nombre de coopératives accompagnent financièrement les récents installés. Leurs équipes de techniciens apportent également une attention particulière à l'accompagnement des jeunes et à leur suivi sur les premières années.

• Une meilleure information sur les formations et possibilités de reconversion auprès des jeunes et des citoyens, avec une attention particulière portée auprès des femmes pour une féminisation des métiers de l'élevage. En coopérative, plusieurs initiatives ont déjà vu le jour, comme celles des Bottées et les Elles de la Coop.



• La communication avec le grand public, les jeunes générations et les éleveurs de demain sur les métiers passion que sont ceux de l'agriculture. La démarche de consultation citoyenne, lancée en 2023 « A la rencontre des jeunes » face au défi alimentaire a permis de recueillir leurs attentes concernant l'alimentation et l'agriculture de demain. Ils révèlent une grande curiosité vis-à-vis de nos métiers. Les agriculteurs et représentants des coopératives des filières animales sont donc accompagnés depuis 2023 à la prise de paroles sur les réseaux sociaux afin de montrer la réalité de leur quotidien aux plus jeunes et au grand public permettant ainsi de créer des passerelles de savoir.

• Travail sur l'image de l'élevage : Rappelons enfin que pour assurer le renouvellement des générations d'éleveurs, l'élevage doit être attractif vis-à-vis de la société et prendre en compte les différents enjeux: environnement/Carbone, Bien-être animal... En filières animales, les coopératives sont les premiers acteurs qui accompagnent les éleveurs sur ces volets.

• Réassurance des valeurs coopératives tout en adaptant le modèle aux exigences des jeunes générations.

Pour Bruno Colin, François Monge et Dominique Chargé, l'enjeu du renouvellement des générations d'éleveurs est multiple : technique et financier pour garantir des débouchés rémunérateurs ; d'image pour accompagner les éleveurs dans les transitions au regard des attentes sociétales et de communication pour faire connaitre et promouvoir les métiers des filières. Les coopératives, véritables moteurs face à ces défis, sont résolues à passer à l'action !

La coopération Agricole



SOMMAIRE

➔FRANCE p. 3 ➔ARIÈGE p. 4 à 5 ➔SYNDICAT p. 6 à 7 ➔CHAMBRE D'AGRICULTURE p. 8 à 9 ➔ARIÈGE p. 12

Top départ pour les travaux d'Ecophyto 2030, présentation à la rentrée

PLAN ECOPHYTO Les travaux ont démarré le 11 juillet en vue d'élaborer le plan Ecophyto 2030, appelé à prendre la suite d'Ecophyto II +. Quelques jours plus tôt, les syndicats des grandes cultures quittaient le comité dédié à la recherche d'alternatives, dénonçant un « décalage avec les réalités ».

Le gouvernement a lancé le 11 juillet les « travaux d'élaboration de la nouvelle stratégie Ecophyto 2030 », en vue d'une présentation « à la rentrée » (comme attendu), annonce le ministère de l'Agriculture dans un communiqué le même jour. Ce lancement a été fait lors d'une réunion du Comité d'orientation et de suivi (COS) du plan Ecophyto II +, en présence de cinq ministres : Marc Fesneau (Agriculture), Christophe Béchu (Transition écologique), Sylvie Retailleau (Recherche), Jean-François Carenco (Outre-mer) et Agnès Firmin Le Bodo (Organisation territoriale et Professions de santé).

Les AS de la FNSEA claquent la porte

À la suite de la dernière réunion du « comité interministériel d'anticipation du retrait des substances actives et d'évaluation des pratiques alternatives », les associations spécialisées de grandes cultures de la FNSEA (1) ont indiqué ne plus vouloir participer aux discussions, d'après un communiqué de presse du 6 juillet. Elles estiment que la méthode et les propositions faites sont « en total décalage avec les réalités économiques et agronomiques du terrain ». Et de préciser que les travaux de ce comité doivent être « impérativement cohérents avec le temps et les moyens nécessaires à

> « Un total décalage avec les réalités économiques et agronomiques »

la recherche, au développement des solutions et au déploiement jusque dans les exploitations ». « Les instituts techniques ont amené des preuves sur la nécessité d'un calendrier plus long », explique Franck Laborde, président de l'AGPM (maïsiculteurs, FNSEA), à Agra Presse. « Pour certains usages, cela peut aller très vite », assure-t-il. Par exemple, pour la protection fongique, « le pas de temps [pour aboutir à des alternatives] est certainement plus court, de l'ordre de quelques mois à quelques années ». Mais sur le désherbage, « c'est beaucoup plus délicat, et c'est pour cela qu'il faut mettre l'accent sur la recherche. »

Le deuxième grief des syndicats de producteurs est d'ordre politique : la présence du seul ministre de l'Agriculture au comité interfilières du 3 juillet. « À partir du moment où quatre ministres sont décideurs, nous voulons avoir affaire à ces quatre ministres », martèle Franck Laborde, afin d'éviter de répéter l'épisode du S-métolachlore. Le président de l'AGPM indique ne pas avoir reçu de réponse de Matignon « à ce stade ». « Nous conditionnons notre participation future [au comité sur les alternatives] aux réponses que nous pourrons obtenir de la Première ministre. »

Enveloppe de 41 M€ en 2023

Par ailleurs, le 11 juillet, les pouvoirs publics ont présenté la « maquette programmatique 2023 » du plan Ecophyto II +, qui arrivera à échéance en 2024 : pour cette année, une enveloppe de 41 M€ permettra de financer des « actions structurantes » comme le réseau DEPHY, la surveillance biologique du territoire, ou encore le projet Phytosol (connaissance sur les résidus de phytos dans les sols). Dans ce cadre, « une réserve a été constituée afin de financer des actions en lien avec les orientations de la nouvelle stratégie » Ecophyto 2030. Dans le cadre du futur plan, « une attention particulière sera portée aux départements et régions d'outre-mer », précise la Rue de Varenne. De son côté, dans un communiqué du 11 juillet, Générations futures estime que le plan Ecophyto II + « n'est toujours pas sur la voie de la réussite ». L'ONG rapporte que l'indicateur de suivi du recours aux produits phytopharmaceutiques (Nodu, nombre de doses unités) provisoire augmente

> « Le précédent plan Ecophyto II + n'est « pas sur la voie de la réussite »

de 3,5 % sur un an, pour atteindre 89,4 millions d'hectares (Mha) en 2022. En moyenne triennale, le Nodu 2020-2022 s'élève à 87,4 Mha. Soit une hausse de 6,3 % par rapport à 2019-2021, mais une baisse de 11,5 % par rapport à la moyenne 2015-2017. Pour Génération futures, « il est inquiétant que [le Nodu] reparte à la hausse » en 2022, d'autant qu'il « est toujours très supérieur au Nodu de départ du plan ». En effet, au tout début d'Ecophyto en 2009, cet indicateur – qui reflète une surface potentiellement traitée avec les ventes de phytos de l'année – atteignait 82 Mha.

Indicateurs en hausse

D'après l'association, le gouvernement a mis en avant le fait que le tonnage de pesticides de synthèse a diminué depuis le début du plan, à l'inverse des produits de biocontrôle et de ceux autorisés en agriculture biologique. « Nous rappelons que l'objectif d'Ecophyto est de réduire la dépendance globale des systèmes de production agricole à tous les pesticides, et non pas à une partie d'entre eux seulement », souligne l'ONG. Lancé en 2008, le plan Ecophyto est devenu Ecophyto II + en 2019. Il vise à réduire de 50 % l'usage des produits phytopharmaceutiques d'ici 2025.

JJ, LM, YG - Agrapresse

(1) AGPB (producteurs de blé), AGPM (maïs), CGB (betteraves), Fop (oléoprotéagineux) et UNPT (pommes de terre)

Phytos : des députés veulent « réparer » la séparation vente/conseil

LOI Une mission parlementaire sur la séparation du conseil et de la vente des produits phytosanitaires a rendu ses conclusions le 12 juillet, après avoir dressé le bilan d'une réforme qui s'avère être « un échec ».

Plus de deux ans après l'entrée en vigueur de la séparation de la vente et du conseil des produits phytosanitaires, le groupe de suivi parlementaire a estimé qu'il était nécessaire de réparer la réforme qui est un « échec », selon Dominique Potier (socialiste, Meurthe-et-Moselle), co-rapporteur. Prévue par la loi Egalim, dont elle était une des mesures phares, « sa mise en oeuvre, en particulier la séparation capitalistique, a produit de nombreux effets contreproductifs », a souligné l'autre co-rapporteur, Stéphane Travert (Renaissance, Manche).

C'est pourquoi la mission parlementaire recommande d'abandonner « l'hypocrisie de la séparation capitalistique » au profit d'une séparation opérationnelle, avec une obligation de résultat en matière d'économie de produits phytopharmaceutiques, précise Dominique Potier. L'objectif étant notamment de sortir d'une « insécurité juridique », née de cette réforme.

Développement insuffisant du conseil

En commission des Affaires économiques à l'Assemblée nationale, M. Travert a notamment pointé « un développement insuffisant de l'offre de conseil ». Tout d'abord en matière de conseil spécifique, qui répond à un besoin ponctuel de recommandation sur l'emploi de produits. Pour rappel, le distributeur n'est pas autorisé à faire des recommandations de produits phytosanitaires. Mais la mission constate que

> « Abandonner « l'hypocrisie de la séparation capitalistique »

« de nombreux vendeurs continuent, malgré l'interdiction de pratiquer un conseil de façon informelle ». Or, « ces comportements peuvent conduire à des usages ne favorisant pas la diminution des produits phytopharmaceutiques ». Du côté du conseil stratégique, le groupe de travail a relevé « d'importants problèmes de mise en oeuvre ». Ainsi, le nombre d'agriculteurs ayant bénéficié d'un conseil stratégique « est très inférieur à ce qu'il devrait être », précise Stéphane Travert. Et d'ajouter qu'au total, 9 280 conseils stratégiques ont été délivrés par les chambres d'agriculture au 22 mai 2023, alors que 200 000 exploitations n'ont pas réalisé de conseil stratégique et risquent, dans le cadre réglementaire actuel, de se retrouver dans une impasse en janvier 2024 au moment du renouvellement des certificats phytosanitaires. « La puissance publique est dans une telle situation qu'elle doit remettre en question [le conseil stratégique] à court terme », précise Dominique Potier à Agra Presse. Reste qu'« on ne réussira pas la transition écologique sans un conseil de très grande qualité », résume la mission.

JJ - Agrapresse

Castration des maïs : la belle saison pour les jeunes

EMPLOI Les jeunes font leur première expérience professionnelle dans les champs.

Depuis quelques jours, la saison de la castration des maïs a débuté pour les salariés du Groupement d'employeurs AGRI 2000.

Depuis le 10 juillet, les équipes de castreurs ont rendez-vous dans les champs, tôt le matin, pour éviter de travailler sous des grosses chaleurs. Le premier jour de travail, l'équipe d'AGRI 2000 accueille les salariés chez l'agriculteur avec qui ils vont travailler, pour leur indiquer le fonctionnement du groupement et leur rappeler les règles de sécurité. Ensuite, c'est l'agriculteur qui explique les spécificités de la castration et qui gère l'équipe dans champs.

Cette année AGRI 2000 travaille avec 50 exploitations réparties entre l'Ariège et l'Aude et embauche plus de 700 jeunes pour la saison. La plupart ont entre 15 et 18 ans, certains sont des habitués et sont de retour dans les champs de maïs pour la deuxième voire troisième saison consécutive, alors que pour d'autres, généralement les plus jeunes, c'est leur premier « job d'été ».

Malgré de nombreuses recrues cette année, certains secteurs manquent encore de main d'œuvre, notamment, Belpech, Gaudies et Plaigne.

Pour plus de renseignements sur les embauches vous pouvez contacter AGRI 2000 par mail ge.ariege09@gmail.com ou par téléphone 06 31 01 38 17.

A.D pour les JA et la FDSEA



"VOUS NE SEREZ JAMAIS SEUL FACE À UNE SITUATION CRITIQUE."

NOS ÉLUS BÉNÉVOLES ET NOS CONSEILLERS SONT LÀ POUR VOUS PRÊTER MAIN-FORTE.



Caisse Nationale de Réassurance Mutuelle Agricole Groupama, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles, siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris. Entreprises régies par le code des assurances. Document et visuel non contractuels - Création : Studio Groupama - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Juin 2023. JCB, 9256, 072023.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Parlons foncier et rural ; comment les créations d'activités transforment les territoires ?

FONCIER Jeudi 06 juillet, la Safer Occitanie a tenu son 24ème webinaire mensuel.

Pendant 45 min, des experts ont pu s'exprimer sur le sujet de la ruée vers le rural, constatée ces dernières années et assez conséquente sur le territoire de l'Occitanie. Effet passager lié à la crise COVID ou mouvement d'exode plus structurel ? Quels impacts, positifs ou négatifs, pouvant se traduire par une recomposition démographique ? Quels accompagnements pour cette nouvelle population afin de faciliter leur intégration ?

Pour cet événement, Hervé FLAMENT, Directeur Adjoint de la Safer Occitanie, Alain ASTRUC, Maires de la commune de Peyre et Aubrac, ainsi que Président AMF48, Greta TOMMASI, Maîtresse de conférences et enseignante chercheuse au Laboratoire GEOLAB et Philippe ABRAM, Directeur et fondateur de l'agence KA2, étaient invités.

Un phénomène déjà existant

Il est important pour Mme TOMMASI de nuancer l'idée d'exode urbain pour deux raisons. D'une part, aujourd'hui, il n'existe pas d'éléments statistiques montrant cet exode depuis la crise sanitaire. Ceci pouvant traduire que la crise sanitaire a accéléré, renforcé des tendances déjà existantes. D'autre part, les migrations des résidentiels des espaces urbains vers des espaces ruraux, existe depuis des années en France, comme dans les autres pays européens et nord-américains. Ce processus s'inscrit dans le temps depuis 5 décennies en France, dans les années 80 le terme employé était « renaissance rurale », aujourd'hui il s'agit de migrations d'aménités. Ces migrations se dirigent vers des espaces environnementales appréciables et agréables pour l'homme. Elles sont motivées, très souvent, par la recherche d'un nouveau cadre de vie.

Ralentissement et disparités

Suite au travail de veille et d'observation du rural, la Safer Occitanie affirme que le propos de « ruée » est quelque peu excessif. Le phénomène est détecté depuis une dizaine d'années, néanmoins entre 2019 et 2022 il y a eu une accélération d'acquisitions de bien bâti, avec un foncier de moins de 5 hectares rattaché et vendu à des non agriculteurs en zone naturel ou zone agricole. La recherche d'une meilleure qualité de vie est indéniable. L'attractivité de l'Occitanie, additionne l'aménité, des taux d'intérêts relativement bas et l'accès au crédit a également été facilité, créant un cocktail enivrant pour les néo-ruraux. M. FLAMENT parle d'un tassement de ce mouvement d'arrivé de nouvelles populations. « Une tendance intéressante à vous livrer suites aux observations, c'est que la pandémie a eu un réel impact sur le prix moyen des maisons à la campagne transmises. Nous sommes passés de 188 000 € à 239 000 €, aujourd'hui il n'y a plus d'augmentation. »

Il y a des zones géographiques plus attractives que d'autres, en Occitanie les secteurs ayant enregistrés la plus forte pression en demande d'acquisition se trouve Lozère, Lot, Aveyron, Tarn. Les autres secteurs ne sont pas abandonné, les demandes se situent majoritairement dans un rayon de 150km atour de bourg centre ou autour d'une métropole.

Vivre ensemble

M. ASTRUC félicite des actions enclenchés par les collectivités en terme d'accessibilité au travail (ex : Lozère Nouvelle Vie) et des programmes européens ayant apporté des aides. La vente de maison monte mais il faut faire attention au nombre de maison secondaire achetés. La démographie du département a une population très vieillissante et moins de naissances. « *L'accueil d'une nouvelle population est une chance, si nous avions 20 000 arrivées de plus nous serions ravies.* »

Mme TOMMASI ajoute qu'effectivement pour les zones ayant un contexte économique en déclin et un contexte démographiques fragiles, ces mouvements créés un apport certains ; notamment avec l'arrivée de nouvelles populations amenant un nouveau dynamisme social et économique, avec le montant des services, des écoles, des commerces, des associations. « *Il faut aussi penser aux flux économiques résidentiels, non lié une activité sur place, mais capté ailleurs et circulant au sein d'un territoire, une économie très importante* ».

Plusieurs transformations sociales et spatiales des territoires peuvent créer un sentiment de dépossession et créer de nouvelles inégalités sociales et environnementales. Il s'agit d'un processus de gentrification faisant disparaitre, petit à petit, le processus d'homogénéisation. « *Cela peut amener alors à un phénomène de Vivre entre soi et plus Vivre Ensemble* »

La première réaction des agriculteurs est négative, pour autant les comités techniques de la Safer fait ressortir les aspects positifs soulevés par les agriculteurs au fur et à mesure des débats comme la réhabilitation du patrimoine, maintiens et création de nouvelles écoles, l'installation de médecins, etc.

Retrouvez le webinaire sur la chaîne Youtube de la Safer Occitanie

E.M - Chambre d'Agriculture 09



Point de situation sur le marché de la viande bovine

CONJONCTURE 2023 Les signaux de marchés sont favorables, ne laissons pas la pression s'opérer !

Depuis quelques jours ou semaines, selon les régions, les remontées de terrains mettent l'alerte sur un discours ambiant alarmiste sur les cours, que ce soit pour les animaux finis ou maigres.

Même si la réalité des marchés permet de globalement maintenir les prix sur la majorité des catégories, ces rumeurs pèsent sur les négociations. C'est pour s'y opposer que la FNB a transmis au réseau une tribune de Cédric Mandin, secrétaire général à la FNB, le 5 juillet dernier.

De plus, face aux discours ambiants, la FNB préfère s'appuyer sur les données chiffrées ! Voici donc un état de situation de la conjoncture fin juin 2023.

Un cheptel à la baisse

Depuis 7 ans maintenant, la décapitalisation bovine est installée en France : entre janvier 2016 et 2023, le cheptel de vaches a diminué de plus de 850 000 têtes (soit -11%), avec une accélération sur l'année écoulée : baisse de -181 000 têtes entre 2022 et 2023 (-2.5%).
La baisse est d'ailleurs majoritairement portée par le troupeau allaitant : -12% en 7 ans et -3% sur la dernière année (graphique 1).

Marchés des broutards

Logiquement, la décapitalisation implique également une baisse des naissances !
Sur la campagne 2022/2023 (entre juillet et juin), la baisse des naissances est estimée[1] entre 140 000 et 160 000 animaux (graphique 2).
Pour rappel, la France exporte en moyenne 750 000 mâles allaitants chaque année. La baisse des naissances restreint l'offre d'environ 75 000 animaux. Aussi, les effectifs de broutards sur le marché se trouvent d'amputés d'environ 10% de l'offre !!
Régulièrement, la part importante que représente l'Italie dans nos exportations sert d'alibi aux opérateurs de la filière. Cependant, il ne faut pas oublier la dépendance réciproque des Italiens à l'approvisionnement français qui oscille entre 85 et 90 % ! Dans ce contexte, et avec une telle réduction de l'offre, il ne peut y avoir qu'un effet favorable sur les cours.
De plus, il est nécessaire de rappeler que l'été est en général une période creuse sur les marchés des pays tiers. S'il est vrai que récemment les envois vers l'Algérie sont à l'arrêt, ceux-ci ont atteint des niveaux records l'an dernier, notamment à l'automne. Par ailleurs, ce marché concerne des volumes moyens annuels autour de 50 000 têtes (aléatoires selon les années), c'est évidemment intéressant, cependant, ceci ne saurait servir de prétexte lors que l'offre française est aussi réduite ! Le volume de ce marché ne correspond même pas à la baisse de l'offre… conjoncture fin juin 2023.

Marchés des animaux finis

Alors que la décapitalisation interpelle les éleveurs depuis 2016, ce phénomène a d'abord permis d'approvisionner les abattoirs, qui n'ont répondu que par une baisse conséquente des prix, profitant d'une offre conséquente sur le marché à cette période. La filière n'en subit les conséquences de façon marquée « que » depuis 2 ans.
Aussi, les premières années, les abattages avaient été plutôt en hausse ou stables, ce qui contentait la filière, malgré les alertes lancées par la FNB. Et donc, malgré une décapitalisation qui se poursuit rapidement, 2022 fut la 1ère année de forte baisse dans les abattages, ! Ceux-ci ont diminué de 4% par rapport à 2021, sur les gros bovins. Et le 1er semestre 2023 confirme la tendance, avec déjà -3.6 % de baisse par rapport à 2022 !
La fourniture de viande bovine française est donc restreinte alors que la consommation, en France, de viande bovine reste dynamique. En effet, s'il est vrai que le suivi de consommation sur la base de Panels (comme Kantar ou Iri) est régulièrement annoncé en baisse, il est primordial de rappeler que ces panels s'intéressent uniquement à la consommation des ménages à domicile sur la base des achats en GMS. Or, depuis des années (hors années Covid atypiques), on constate une évolution des tendances de consommation de viandes : elle se fait de plus en plus dans la restauration hors domicile, qu'elle soit collective ou commerciale (cantines, restaurants…), et de moins en moins à domicile. Aussi restreindre le suivi de la consommation à l'analyse de panels n'apporte qu'une vision tronquée et erronée de la réalité.

Il est donc clairement plus pertinent de suivre la consommation de viande en France, calculée par bilan (abattages + imports – exports).
Ainsi, sur l'année 2022, la consommation de viande bovine (gros bovins + veaux) a été constatée en hausse de 1% par rapport à 2021. De plus, sur le 1er trimestre 2023, elle est de nouveau constatée en hausse de 2.3% par rapport au même trimestre de 2022 (graphique 3).

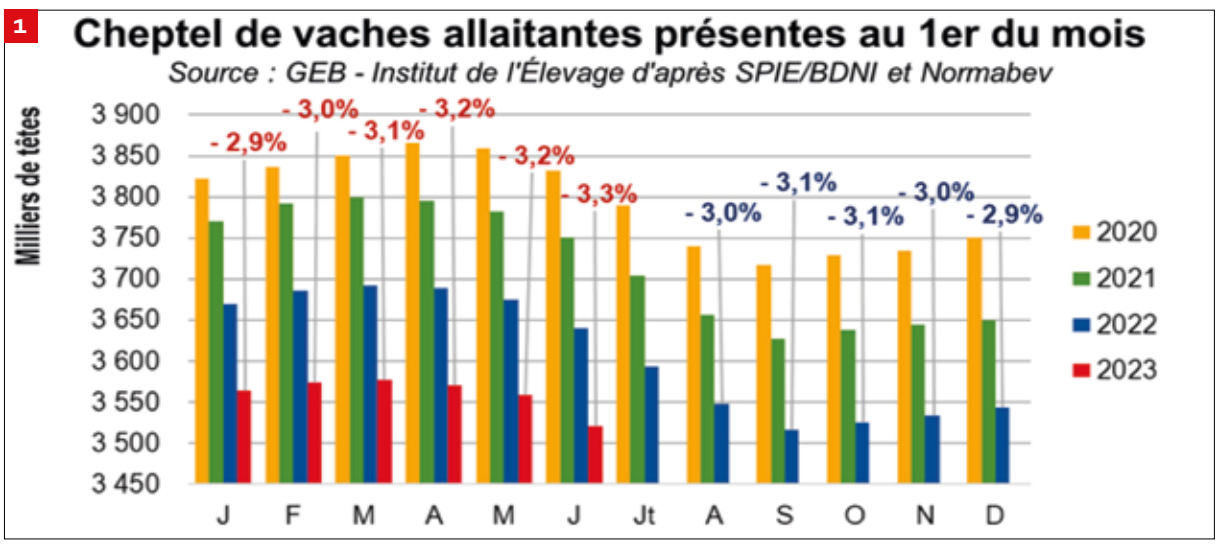
Aussi, pour arriver à un équilibre entre une baisse de la production française et une hausse de la consommation, malgré une réduction des exportations (-12%/T1-2022), ce sont les imports qui ont augmenté : sur le 1er trimestre 2023, elles sont en hausse de 8% par rapport au T1-2022 (+39%/T1-2021). Ainsi, la part de la consommation issue de la viande importée se stabilise à 25% (contre autour de 20% en moyenne les années précédentes).

N'est-il pas temps que chacun prenne ses responsabilités et cesse de jouer encore à faire baisser les prix des éleveurs pour aller chercher des parts de marchés ? A quand la prise de conscience et la traduction par des actes ?

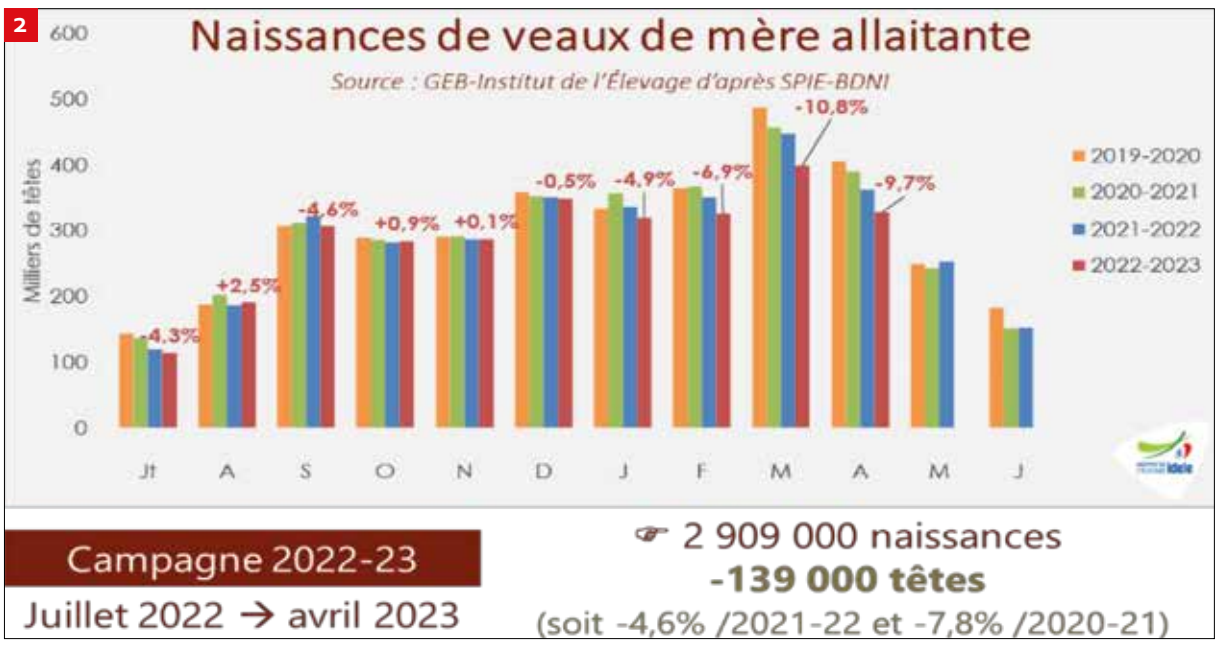
FNB

[1] Données encore non consolidées

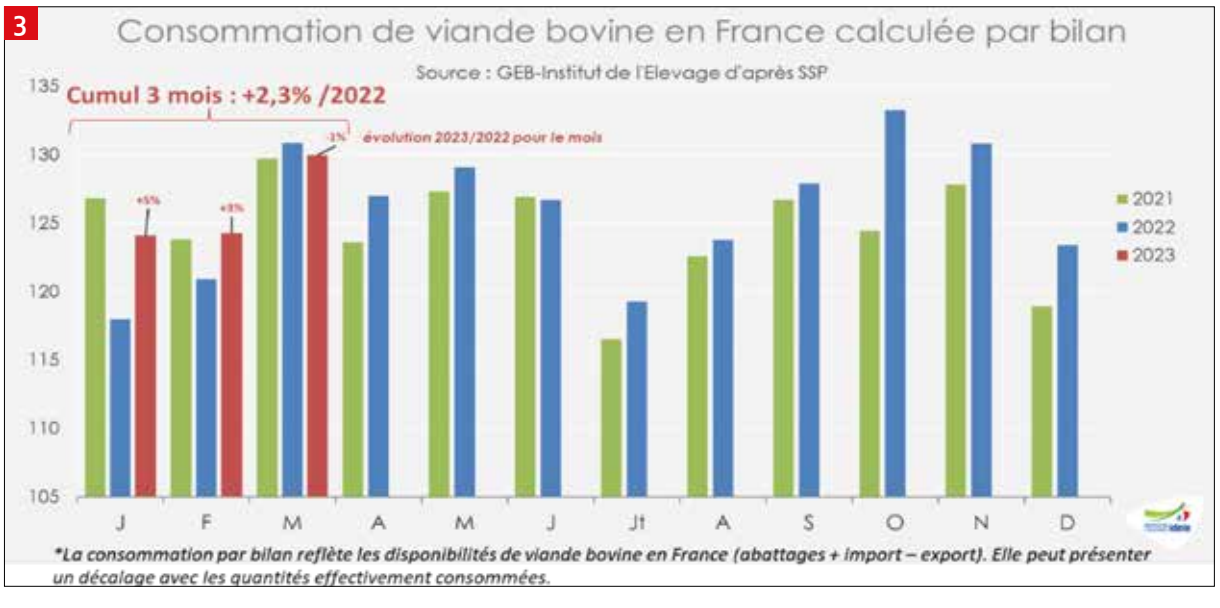
1



2



3



Aides installation et investissement : que fait le conseil régional ?

INSTALLATION Les jeunes agriculteurs de l'Ariège et de l'Occitanie alerte la Région au sujet des délais de traitement des dossier DJA/DNA

Depuis le 1er avril 2023, en plus d'être autorité de gestion des aides du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), les Régions de France sont également responsables de l'instruction des dossiers de financement pour l'installation et la modernisation, auparavant gérée par les services de l'Etat.

La Région Occitanie a décliné plusieurs "unité territoriales" dans les 13 départements pour assurer ces nouvelles missions.

Cependant, en Ariège comme dans 9 autres départements Occitans, la réalité est tout autre ! Le conseil régional n'a pas encore alloué les moyens humains nécessaires : rien n'avance et la pile de dossiers en attente s'accumule. De nombreux Jeunes Agriculteurs ont déposé depuis plusieurs mois leur demande de DJA, qui reste à ce jour sans réponse, plongeant des jeunes installés dans des situations délicates. C'est inacceptable !

Depuis plusieurs semaines, les Jeunes Agriculteurs de l'Ariège et plus largement les Jeunes Agriculteurs d'Occitanie ne cessent d'alerter les conseilleurs régionaux et les services de Carole Delga, mais aucune amélioration n'a été constatée.

Alors que la région Occitanie se glorifie médiatiquement de mettre la priorité sur l'installation en agriculture, force est de constater que la réalité ne colle pas aux ambitions. Le réseau JA et la chambre d'agriculture de l'Ariège restent mobiliser sur ce sujet.

A.D pour les JA et la FDSEA

Les nouvelles règles d'attribution de la DJA seront en vigueur début 2024. Les Jeunes Agriculteurs ont beaucoup œuvré pour défendre ces aides. Les derniers arbitrages du Conseil Régional sont en cours. Une présentation de ce nouveau dispositif sera faite dans les prochaines parutions de Terres d'Ariège.

Les dépôts de dossiers se feront en ligne sur le site **www.europe-en-occitanie.eu/Euro-pac**



Actualités règlementaires et dispositifs à venir pour l'agriculture ariégeoise

RÉGLEMENTATION ET DISPOSITIFS Lors de la réunion mensuelle avec les services de l'Etat, un point a été fait aux syndicats sur l'actualité agricole (règlementation, dispositifs,…).

Chaque mois, les syndicats majoritaires participent à une réunion Etat-profession afin d'échanger sur la règlementation et les dispositifs proposés par l'Etat et de faire remonter les problématiques rencontrés par les agriculteurs. Voici un retour sur les principaux points abordés ce mois-ci :

PAC

Par rapport aux contrôles satellites, 90 contestations ont été réalisées à ce jour par les agriculteurs. La DDT rappelle, qu'ils ont un délai de 2 mois pour faire une contestation et que passé ce délai, elle risque de ne pas être traitée.

Certains agriculteurs ont reçu ou vont recevoir, par courrier de la part de l'ASP, des ordres de reversements de leurs aides PAC par rapport à leurs déclarations datant au plus tôt de 2015. Ces délais s'expliquent par le fait que l'administration dispose de 4 ans pour procéder à la récupération d'une aide agricole à partir de la date de la lettre de fin d'instruction établie par la DDT ou de celle de fin de contrôle.

Calamité agricole due à la sècheresse de 2022

Lors du Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA) du 29 juin, la reconnaissance de calamité agricole en 2022 par rapport à la sècheresse a été actée pour l'ensemble de notre département. Un arrêté est en cours de rédaction à ce jour.

Les seules modalités que nous savons à ce jour sont que le dépôt des dossiers de demande sera à effectuer au mois de septembre, l'instruction des dossiers se fera au fil de l'eau pour permettre un paiement des dossiers en fin d'année normalement. A noter qu'habituellement le dépôt des dossiers est possible par les agriculteurs sur une période d'un mois, la DDT va cependant demander pour s'adapter à leur travail important à cette période, une prolongation d'un mois supplémentaire pour qu'ils puissent effectuer le dépôt.

Nous vous informerons des autres modalités dès que nous les aurons.

Contrôles des GAEC

Environ 200 GAEC seront contrôlés cette année par la DDT, par rapport à la campagne 2021-2022. Le contrôle portera sur deux points principalement :

• La dispense de travail : si un associé d'un GAEC est arrêt maladie ou en congé maternité, il doit impérativement demander une dispense auprès de la DDT dès que cette absence dépasse 1 mois. La transparence GAEC pourra ainsi être maintenue si et seulement si l'associé absent est remplacé (salarié, service de remplacement,…) et si le GAEC transmet à la DDT les justificatifs de remplacement.

• Le travail extérieur : un associé d'un GAEC peut exercer une activité extérieure au GAEC si celle-ci ne dépasse pas 536 heures par an. Il faut toutefois demander une dérogation au préalable auprès de la DDT en leur adressant les documents suivants :

> Attestation sur l'honneur de l'associé concerné relative à l'activité exercée : indiquer les tâches effectuées et le nombre d'heures annuelles réalisées,
> Procès-verbal d'assemblée générale actant la réalisation de l'activité par l'associé concerné,
> Règlement intérieur mentionnant l'activité,
> Copie du contrat de travail si activité salariée.

Les GAEC contrôlés recevront un courrier dans le courant du mois d'août pour les informer de ce contrôle.

Aides pour l'agriculture biologique

Concernant le fond d'urgence bio qui a permis d'octroyer une enveloppe de 148 500 € pour notre département, 90 dossiers ont été déposés et seront instruits à partir du mois d'août.

Le Ministre de l'Agriculture a annoncé un autre plan d'aide à l'agriculture biologique à hauteur de 200 millions d'euro. Les modalités sont encore en cours de discussions mais devraient être annoncées rapidement. Le dépôt des dossiers sera à effectuer au mois d'août pour permettre un paiement de l'aide aux agriculteurs avant la fin de l'année.

Nous vous communiquerons le reste des éléments dès que nous en serons informés.

Prédation

Contrairement aux trois dernières années, le Conseil d'Etat a rejeté la requête d'annulation de l'arrêté autorisant les mesures d'effarouchements renforcés, demandé par des associations environnementalistes. Il s'agit d'une victoire pour notre profession et pour le pastoralisme.

De plus, l'OFB est intervenue durant plusieurs nuits sur les estives d'Arech et de Trapech, pour mettre en place des mesures de protections, sur ces deux secteurs vraiment affectés par la prédation.

I.ND – JA et FDSEA de l'Ariège

CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE

CHAMBRE D'AGRICULTURE

DÉMONSTRATEUR TERRITORIAL DYNAMO : PREMIERS PAS POUR UN PROJET AGROALIMENTAIRE TERRITORIAL

Les membres du Démonstrateur Territorial DYNAMO se sont réunis le 4 juillet dernier.

Depuis plusieurs décennies, l'Ariège a su construire sa propre façon de se différencier et de valoriser ses produits : 2ème département d'Occitanie pour les surfaces en AB, elle fait également partie du TOP 10 des départements français pour les agriculteurs pratiquant les circuits courts. L'Ariège dispose d'un tissu Agro-Alimentaire dynamique mais peu dense, ce qui fait que chaque acteur est indispensable à la réussite collective. La plateforme d'approvisionnement de la restauration collective, Terroirs Ariège-Pyrénées, a acquis 12 ans d'expérience, et apporte plus d'1M€ de retombées locales au territoire en 2022. Ses collectivités locales s'impliquent également pour faire émerger de nouveaux outils (légumerie départemental, agrosite d'Embarou) et pour conforter les liens entre acteurs professionnels et citoyens (Conseil Local de l'Alimentation du PETR 09). On observe un engagement collectif et multi-acteurs pour structurer les filières : légumes, viandes, légumineuses, notamment pour l'alimentation du bétail par exemple. La marque territoriale Nòu Ariège-Pyrénées vient rejoindre cet ensemble diversifié et cohérent.

Ces résultats suffisent-ils pour transformer durablement l'agriculture et l'alimentation locale ?



Pour franchir une nouvelle étape, conforter l'existant (toujours fragile), et changer d'échelle, il est indispensable d'engager une nouvelle accélération. Pour relever ce nouveau défi, le Pôle d'Equilibre Rural et Territorial de l'Ariège (PETR 09) a proposé en 2022 à une quinzaine d'acteurs agroalimentaires de candidater à l'Appel à Projet « Démonstrateurs Territoriaux », avec l'appui de la Chambre d'agriculture de l'Ariège. Ce projet a été retenu, et les partenaires se sont réunis le 04 juillet dernier pour débuter leurs travaux.



En quoi consiste ce projet ?

Imaginons qu'une quinzaine d'acteurs économiques du secteur agroalimentaire, publics et privés, puissent franchir un cap et changer d'échelle au même moment, et qu'ils soient accompagnés, mis en réseaux, par les acteurs professionnels et institutionnels du territoire… sachant que ces acteurs sont tous interconnectés, quels changements peut-on attendre, en matière d'offre en produits locaux ? D'émergence de nouvelles filières, de circuits de commercialisation ? Et au final, d'opportunités ouvertes aux agriculteurs pour mieux valoriser leurs produits, dégager des alternatives aux filières longues, et engager la transition agrocécologique ?

Le Démonstrateur Territorial DYNAMO est construit pour répondre à deux hypothèses.

- La première idée, c'est qu'un territoire rural comme l'Ariège, adossé à une grande agglomération de proximité (Toulouse), peut emprunter une voie alternative, entre la vente directe et les filières longues, cumulant volumes et valeur ajoutée, et qui apportera les conditions favorables à la transition agricole.

- La seconde idée mise sur la combinaison de stratégies d'entreprises (agriculteurs, artisans, entreprises de transformation et de distribution, coopératives locales) et de projets territoriaux (PAT, marque territoriale) pour faire émerger cette voie alternative.

Cette idée de montée en puissance simultanée est centrale : effet, on observe souvent que, lorsqu'une entreprise investit de manière isolée, son développement peut être freinée, parce qu'elle avance plus vite que ses fournisseurs (qui n'ont pas eu le temps de se structurer) ou ses clients.
Pour l'heure, les partenaires du Démonstrateur Territorial vont consacrer une première année à affiner leurs projets d'investissement, à construire les synergies et à établir la méthode d'évaluation du projet.
Sur le papier, tous les ingrédients sont réunis. Reste à le démontrer !

Le Démonstrateur Territorial DYNAMO implique d'ores et déjà un grand nombre d'acteurs d'Ariège et de l'agglomération Toulousaine. Ce large consortium pourra s'étoffer d'ici à mi 2024.

Des acteurs de la production agricole Coopérative CAPA, chantier d'insertion CASTA et CUMA d'Embarou (maraîchage), CUMA de VIC (transformation fermière), coopérative APIC (apiculteurs), EARL NAFAURE (luzerne), Grenier à Jambons, Porc Noir du Picou (producteurs fermiers),…	Des acteurs de la transformation agroalimentaire, de la logistique, de la distribution et de la commercialisation ADDPO et RUMEAU (ateliers de découpe viandes), Ateliers RENOVA, Laiterie Biochamps/JPS LAIT, SETAK (transport routier), Xavier's SAS (huiles et condiments), POTS and CO (consignes pots de miel), ADAFTA et SAS Nòu, Saveurs Paysannes (drive fermier de Saverdun), Terroirs Ariège-Pyrénées,…
Des structures d'accompagnement et des collectivités locales Chambres consulaires, Bio Ariège-Garonne, EPLEFPA Ariège-Comminges, Agence Ariège Attractivité, DDT de l'Ariège. PETR de l'Ariège, Communautés de Communes (Pays de Mirepoix, Pays d'Olmes), PNR des Pyrénées Ariégeoises, Conseil Départemental, SICOVAL (sud Toulouse),…	Des représentants des citoyens et des organismes de recherche L'UMR AGIR, un laboratoire de recherche (INRAE) spécialisé dans la relocalisation de l'alimentation. Le Conseil Local de l'Alimentation animé par le PETR de l'Ariège, qui associe acteurs professionnels, institutionnels et citoyens.

CHAMBRE D'AGRICULTURE

CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE

nou ARIÈGE PYRÉNÉES

L'ACTUALITÉ DE LA MARQUE

RETOUR PHOTO : LES PASTORALES DE GUZET

Ce vendredi 14 juillet s'est tenue la 3ème édition des pastorales au Prat Mataou ! Cet événement, hommage aux métiers de l'élevage et du pastoralisme, a accueilli la marque Nou Ariège Pyrénées ! L'occasion pour notre marque départementale d'aller à la rencontre des éleveurs du Couserans et de faire connaître la démarche à nos ariégeois dans un cadre exceptionnel.















L'AMBROISIE : UN DÉFI MAJEUR POUR VOTRE EXPLOITATION AGRICOLE

Aujourd'hui, nous souhaitons aborder un défi majeur qui représente une menace croissante pour les exploitations agricoles et la santé publique : l'ambroisie. Cette plante envahissante pose de sérieux problèmes à travers le monde. D'une part, elle peut causer d'importantes pertes de rendement et des conséquences économiques néfastes pour les agriculteurs. D'autre part, l'ambroisie est responsable de nombreuses allergies saisonnières sévères en produisant d'énormes quantités de pollen hautement allergène.

Les ambroisies, ces plantes nuisibles telles que la trifide dans le secteur de Montaut/Saverdun/Mazères et l'armoise dans la vallée de l'Hers, connaissent actuellement une croissance importante dans les cultures d'été. Les bords des parcelles sont souvent les zones les plus infestées. Ne les laissez pas prendre le dessus : broyez-les ou arrachez-les. Il est essentiel de les éliminer avant qu'elles ne fleurissent.

Il convient de souligner que c'est le pollen des ambroisies qui présente un risque allergène, et le reste de la plante n'est pas toxique. Vous pouvez donc envisager le pâturage sans danger.

Il est crucial de rester vigilant après les moissons des céréales à paille et de surveiller les nouvelles levées d'ambroisies. En les détruisant rapidement, vous éviterez leur propagation et minimiserez les risques allergiques pour vous, vos salariés agricoles et le grand public.

Pour une gestion efficace de l'ambroisie, il est recommandé de privilégier le désherbage mécanique ou le broyage des plantes. Le désherbage manuel peut être utilisé en dernier recours. Veillez également à gérer soigneusement les bords de champs, car ce sont souvent des zones propices à la présence des ambroisies.

Pour vous aider dans cette lutte, nous vous proposons des photos illustratives de l'ambroisie, car la reconnaissance de la plante est le premier pas vers une lutte efficace.

Ensemble, agissons dès maintenant pour éliminer les ambroisies avant leur floraison et ainsi préserver la santé publique et votre exploitation agricole.

www.ambroisie-risque.info



Ambroisie trifide
Observatoire des ambroisies
FREDON France



Ambroisie à feuilles d'armoise
Observatoire des ambroisies
FREDON France

OBSERVATOIRE DES AMBROISIES

EN BREF

Egalim 2 : des contrôles sont en cours sur le respect de la contractualisation obligatoire

La DGCCRF (répression des fraudes) effectue des contrôles dans les filières concernées par la contractualisation obligatoire entre l'agriculteur et son premier acheteur depuis l'entrée en vigueur de la loi Egalim 2, a confirmé sa directrice générale Sarah Lacoche, lors d'une conférence de presse le 6 juillet. « Nous avons effectué des contrôles sur ces sujets de contractualisation des filières. Les contrôles étant encore en cours, je ne peux pas en dire plus. Les enquêtes ne sont pas terminées », a-t-elle expliqué. La directrice générale ajoute que la DGCCRF « essaye de proportionner [ses] sanctions » lorsqu'elle s'intéresse à des dispositions nouvelles. « Un nouveau dispositif nécessite de la pédagogie », souligne-t-elle.

La contractualisation écrite est obligatoire depuis le 1er janvier 2023 pour toutes les filières à l'exception de celles ayant obtenu une exemption (céréales, riz, canne à sucre, huile d'olive, fruits et légumes, vins, miels ...). En viande bovine, « une dizaine de coopératives ont été contrôlées, certaines plusieurs fois, et il n'y a eu aucun écart ou non-conformité », s'est félicité le président de la Coopération agricole Dominique Chargé devant la presse le même jour. Dans cette filière, malgré une entrée en vigueur anticipée début 2022, « moins de 10 % » des éleveurs auraient signé un contrat avec leur premier acheteur, selon Elvéa France (organisations de producteurs). Face à ce constat, Elvéa demande au gouvernement « de descendre à 60 % de volume minimum sous contrat » pour encourager les éleveurs à contractualiser, sans avoir à engager toute leur production.

JG - Agrapresse

Indicateurs de marché viande bovine

2023 - Semaine 27

	Abattages France	Exports vif *(têtes dont veaux)*		Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins *(têtes)*	Italie	Espagne	Ecoulement JB viande : sorties ralenties		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	**58000**	**19000 (% /sem.2022)**	**9300 (% /sem. 2021)**	**Abattage hebdo = 12500 têtes**		**6.21**	**6.01**	**4.11**	**Evol 2023/2022**	
S23	57 300	17 307 -1%	7 599 +10%	2 600	0 sem.	5.47	5.37	3.63	5.95	+6%
S24	57 076	18 047 -3%	8 241 +14%	2 300	0 sem.	5.48	5.37	3.63	5.95	+6%
S25	55 956	16 407 -5%	7 636 +7%	2 500	0 sem.	5.47	5.34	3.60	5.90	+5%
S26	56 162	15 885 -13%	7 571 +5%	3 400	0 sem.	5.47	5.31	3.60	5.86	+5%
S27	53 984	16 452 -4%	7 485 +7%	nc	nc	5.45	5.28	3.60	5.83	+4%

→ Ovins — *Entrée abattoir*

Zone Sud

du 3 juillet au 9 juillet 2023

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

Catégorie		U	R	O	Variation
AGNEAUX 2 (CIRÉ) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	8,62	7,90	(- 0,31)
	16 à 19 kg	-	8,58	-	(+ 0,03)
	19 à 22 kg	-	-	-	-
	+ 22 kg	-	-	-	-
AGNEAUX 3 (COUVERT) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	8,68	8,26	(- 0,04)
	16 à 19 kg	-	8,58	7,97	(- 0,02)
	19 à 22 kg	8,73	8,27	7,69	(+ 0,03)
	+ 22 kg	7,84	7,62	-	(- 0,13)
BREBIS 2 (CIRÉ) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				
BREBIS 3 (COUVERT) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				

→ Veaux de boucherie

Élevés Bassin Sud

du 3 juillet au 9 juillet 2023

Couleur	*Cours moyens relevés (en E/kg)*	Conformation U	R	O
Blanc		-	-	-
Rose Clair		7,95	7,22	6,70
Rosé		-	6,10	5,85

Prix Moyen Pondéré (100 kg net) : 643,40 (-4,20)

→ Bovins maigres destinés à l'engraissement

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER — *du 3 juillet au 9 juillet 2023*

Blonds d'Aquitaine

		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		250	300	350	270	400
E	Prix	4,50	4,30	-	4,10	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	4,15	4,10	-	3,45	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,10	3,05	-	2,80	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-

Croisés

		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 300	300	400	270	400
E	Prix	-	3,55	-	-	-
	Écart	-	(=)	-	-	-
U	Prix	3,45	3,35	3,55	3,05	3,00
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)
R	Prix	3,15	3,10	3,15	2,80	2,75
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)

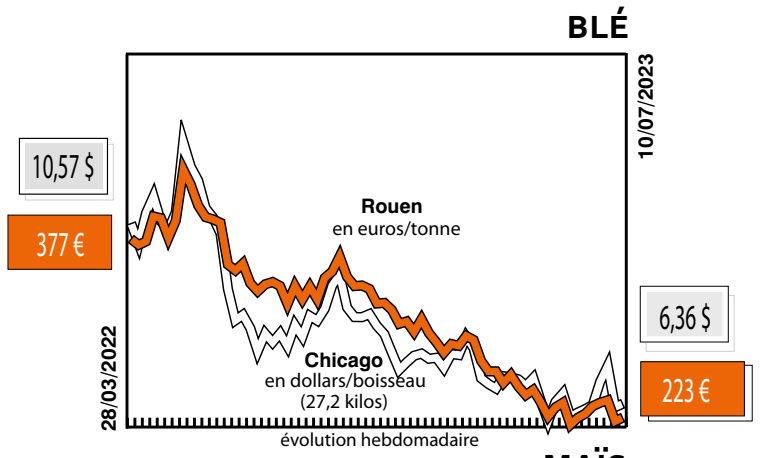
Limousins

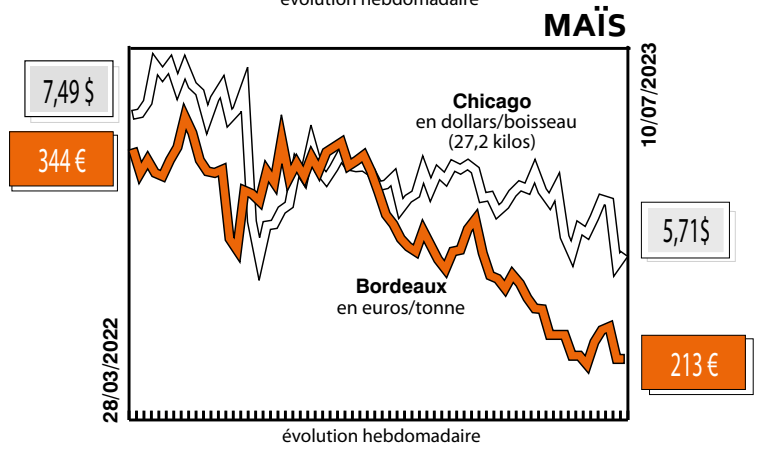
		Mâles 6 à 12 mois				Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 250	300	350	350 à 400	Inf. à 270	400
E	Prix	4,10	4,00	3,90	-	3,40	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	3,85	3,75	3,60	-	3,20	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,05	3,00	2,95	-	2,85	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-

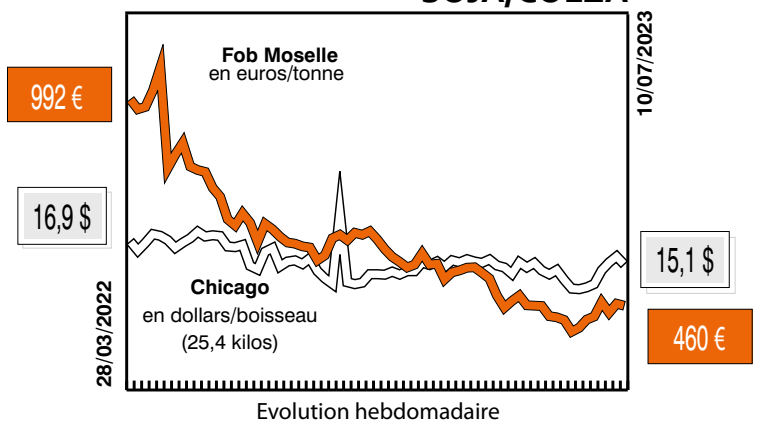
Gascons

		Mâles 6 à 12 mois			
		300	350	400	450
U	Prix	3,40	3,40	3,40	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-
R	Prix	3,20	3,20	3,20	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-

→ Céréales







Terres d'Ariège

Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX / Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€ / **Prix au numéro :** 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution

Gérant : Hervé Péloffi
Directeur de publication et responsable de la rédaction : Hervé Péloffi

Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant - Laurine Beckers - Adélie Delmas
Inès Nougadère-Duprat - Agence Très Bien

Abonnements et petites annonces :
☏ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99

Impression : Digitaprint / 59361 Avesnes-sur-Helpe

Publicité nationale : SAS REUSSIR / 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

➔MATÉRIEL ➔ANIMAUX ➔IMMOBILIER ➔DIVERS...

MATÉRIELS

31 - VENDS râteau remy faucheuse kuhn botteleuse MF 802 soufreuse 4 rangs taissoc planche 14 P - Tél 06 14 85 59 76

81 - ACHÈTE tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièce toutes marques tous états – Tél 07 49 88 65 13

81 - VENDS ventilateur à grains ancien mais très puissant 1000 € - Tél 06 37 07 83 29

81 - VENDS pelle Yanmar SV100 10T, 4 godets, 2 lignes auxiliaires, BE 6300 HR – Tél 06 33 42 36 07

81 - RECHERCHE enrubanneuse épave pour pièces Ford, Supertino, Carraro + tracteur de 60 à 80 cv avec chargeur 4x4 - Tél 06 42 79 81 37

Le Bâtiment sur mesure fabriqué localement

cmc Construction métallique depuis 30 ans



Hangars solaires Gratuits + Location de toitures
Construction métallique neuf + rénovation / Désamiantage
Fabrication de bac acier + Pliages sur mesure

05.61.95.18.68 - devis@cmc-web.fr
MONTREJEAU (31)

ANIMAUX

VENDS éjument comtoise 15 ans, non licolée, 1200€ - Tél 06 86 37 24 08

81 - A RESERVER chiots Berger Allemand M et F, participation aux frais, N° puce 2502695908009642, Siret 377 488 51800019 – Tél 06 29 89 10 69

81 - VENDS vaches gestantes et génisses PH, cause cessation, CL 9065 L UPRA 83-1 – Tél 06 31 30 32 93

JRC FOURRAGE
Stock, Vend et Livre :
Foin de bonne qualité,
Luzerne, Paille orge et blé
06 89 08 16 53

VENDS chiots Montagne des Pyrénées, nés le 08/06/2023, N° puce mère 250 269 500 642 144 - n° SIRET 50141331400011 - Tél 06 74 90 74 08

RÉCOLTE

31 - VENDS pois chiche bio noir, 120 € les 100 kg - Tél 06 72 43 91 42

EN BREF

Influenza: Fesneau annonce une vaccination toute l'année et une prise en charge à 85%

Alors que la campagne de vaccination contre l'influenza aviaire démarrera en octobre, le ministère de l'Agriculture annonce, dans un communiqué du 17 juillet, une «prise en charge de 85% du coût total».

La Rue de Varenne indique avoir arrêté le «schéma vaccinal privilégié»: comme indigué devant l'Omsa, la vaccination sera «obligatoire» pour «tous les élevages commerciaux de canards (Pékin, Barbarie et mulard) sur l'ensemble du territoire métropolitain (hors Corse), pendant toute l'année».

Par ailleurs, le ministère annonce plusieurs dispositifs d'aides attendus par les filières avicoles. Après les indemnisations sanitaires, le guichet pour les avances d'indemnisations économiques 2022-2023 (à hauteur de 50%) ouvrira le 21 juillet, jusqu'au 15 septembre.

Celui pour le maillon sélection-accouvage sera disponible «à l'automne», «sous réserve de validation par la Commission européenne».

Enfin, le ministère annonce une «revalorisation des barèmes d'indemnisation sanitaire» (volailles abattues sur ordre de l'administration).

Il confirme aussi les aides pour les pertes liées à la dédensification des élevages de canards dans les Pays de la Loire. Dans son communiqué, le ministère n'évoque pas la polémique née du choix du fournisseur à l'issue de l'appel d'offres pour 80 millions de doses, confié à l'allemand Boehringer Ingelheim plutôt qu'au français Ceva.

Agrafil

Terres d'Ariège
32 av. gal de Gaulle - 09000 Foix
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99
email : terres.ariege@gmail.com

Petite annonce réservée aux PARTICULIERS
Pas de domiciliation. *Professionnels, nous contacter.*

2 CHOIX

>> ARIÈGE — *Forfait 3 lignes pour 2 parutions 10 € TTC* — Uniquement pour nos abonnés, 2 PA gratuites par an

Forfait 5 lignes 25 € TTC >> HAUTE-GARONNE + TARN + ARIÈGE

Nom, prénom

Adresse

☎ Rubrique

ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES *une lettre par case, une vide entre chaque mot*

+ Lignes suppélmentaires (2,50€TTC/ligne)

Total TTC : €

Grille à nous retourner, accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de SEPA

Seules les annonces reçues et réglées dans les délais sont publiées (au plus tard le lundi de la semaine précédant la parution). Le journal se réserve le droit de refuser.

NOUVEAU SERVICE

VOTRE ANNONCE PEUT-ÊTRE PUBLIÉE SUR NOTRE SITE
☐ oui ☐ non
(merci de cocher votre choix)

RÉUSSIR Terres d'Ariège

BULLETIN D'ABONNEMENT



1 AN à Terres d'Ariège Papier & numérique
+
La revue Réussir de votre choix Papier & numérique
135 €
OU
1 AN à Terres d'Ariège Papier & numérique
109 €
ou
Numérique seul
65 €

☐ OUI, je m'abonne pour 1 an à Terres d'Ariège *(papier & numérique)* + la revue Réussir de mon choix pour 135€ (cochez la revue de votre choix).
☐ OUI, je m'abonne pour 1 an à Terres d'Ariège seul pour 109€ *(papier & numérique)*
☐ OUI, je m'abonne pour 1 an à Terres d'Ariège numérique seul pour 65€ *(uniquement numérique)*
☐ Je suis RETRAITÉ, je peux bénéficier d'un tarif d'abonnement préférentiel au prix de 79 € *(abonnement à Terres d'Ariège papier & numérique).*

Tarifs syndiqués :
☐ 1 an à Terres d'Ariège *(papier & numérique)* + la revue de mon choix à 115€
☐ 1 an à Terres d'Ariège seul (papier & numérique) à 89€

MES COORDONNÉES
○ M ○ Mme
Nom Prénom
Société
Adresse
Code postal Ville
Tél Port
E-mail
N° Siret

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, art 27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.



Coupon à renvoyer avec votre chèque à:
TERRES D'ARIÈGE
32 avenue du Général de Gaulle
09000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32

RÉUSSIR
Nourrir votre performance

REUSSIR - PAD2206 01 - Offre valable jusqu'au 31 décembre 2020 en France métropolitaine.

La facturation électronique, c'est pour bientôt !

RÉGLEMENTATION Sa mise en place sera progressive entre 2024 et 2026 mais nous vous recommandons de vous y préparer dès maintenant.

La réforme de la facture électronique approche à grand pas et elle représente un enjeu majeur dans le cadre de la gestion de vos activités professionnelles.

Définition et dates d'application

Le fait d'envoyer et de réceptionner une facture par des moyens numériques ne suffit pas à en faire une facture électronique. Au mieux on parlera de facture dématérialisée. Dans le cadre de la réforme, une facture électronique est une facture émise, transmise et reçue suivant un format électronique normalisé qui intègre des données structurées. En d'autres termes, la facture devra :

• Respecter une forme électronique normée
• Comporter, parmi les mentions obligatoires d'une facture, certaines sous un format donné
• Être transmise par l'intermédiaire d'une plateforme dédiée

La réforme concerne toutes les entreprises assujetties à la TVA et établies en France. Elle va s'appliquer de façon progressive et devenir obligatoire entre 2024 et 2026 selon le schéma ci-dessous.

Entreprises concernées

Je suis une entreprise assujettie à la TVA :

• À partir du 1er juillet 2024, mon entreprise devra être en mesure de recevoir des factures sous format électronique adressées par les grandes entreprises mais aussi par les entreprises volontaires.
• A partir du 1er janvier 2025 ou 2026 (selon sa taille), mon entreprise devra émettre ses factures au format électronique.

Je suis une entreprise assujettie à la TVA mais bénéficiant de la franchise en base :

Je ne suis pas redevable de la TVA car je réalise un chiffre d'affaires en dessous du seuil à partir duquel la TVA doit être facturée. Mais je suis tout de même assujetti à la TVA et donc soumise à la facturation électronique, en réception et en émission selon le calendrier établi. Si je suis micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) je suis donc concerné par la réforme.

Je suis une entreprise assujettie à la TVA mais dispensée de facturation pour certaines opérations :

Si mon entreprise réalise des opérations dispensées de facturation en vertu des articles 261 à 261 E du code général des impôts (CGI), je ne suis pas concerné par la facturation électronique pour ces opérations.
Cependant, je dois tout de même émettre des factures électroniques pour les autres opérations qui ne seraient pas exonérées de TVA, dont celles réalisées si je suis franchise en base. Je vais aussi recevoir des factures électroniques de la part de mes fournisseurs.

Transmission

Les factures émises à partir du 1er juillet 2024 sur transactions réalisées entre assujettis à la TVA, devront notamment contenir les mentions obligatoires suivantes :

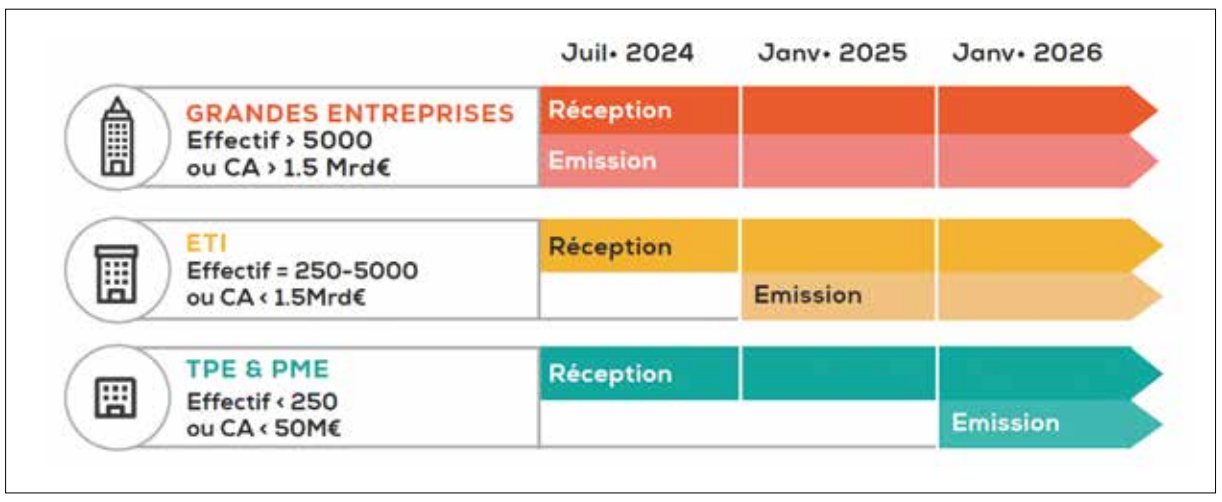
• Le numéro SIREN ;
• L'adresse de livraison des biens, lorsqu'elle est différente de l'adresse du client ;
• L'information selon laquelle les opérations donnant lieu à une facture sont constituées exclusivement de livraisons de biens ou de prestations de services ou sont constituées de ces deux catégories d'opérations ;
• La mention de l'option pour la TVA sur les débits par le fournisseur, le cas échéant.

Cette obligation s'accompagne d'un autre impératif : la transmission des données relatives à l'ensemble de ses opérations impactant la TVA à l'administration fiscale. A partir du 1er janvier 2026, les PME et TPE devront ainsi également transmettre à l'administration les données liées aux :

• Opérations de vente et de prestation de services auprès des particuliers (commerce de détail par exemple où il n'y a pas forcément de facture) ;
• Transactions avec des opérateurs établis à l'étranger : exportations, acquisitions et livraisons intracommunautaires (à l'exception des importations dont les données sont récupérées via les douanes).

Les factures ne seront plus envoyées directement du fournisseur au client, mais seront transmises par l'intermédiaire de plateformes. Vous allez donc devoir faire le choix d'une plateforme :
• soit une plateforme de dématérialisation immatriculée par l'administration fiscale
• soit le portail public de facturation Chorus Pro





CERFRANCE Gascogne Occitane

PARIS CPCE
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.fr

Terres d'Ariège
RÉUSSIR